

C 3546



syndicom · Rue de Montbrillant 36 · CH-1201 Genève

Recommandé

Grand Conseil de la République et
Canton de Genève
2, rue de l'Hôtel-de-Ville
1204 Genève

GRAND CONSEIL			
Expédié le	Session GC: 21-22.04.2016		
Président	<input checked="" type="checkbox"/>	Députés (100)	<input type="checkbox"/>
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/>	Bureau	<input type="checkbox"/>
Secrétariat	<input type="checkbox"/>	Chefs de groupe	<input checked="" type="checkbox"/>
Commission:	des droits politiques		
Objet:			
Copie à:			

Genève, le 15 avril 2016

**Concerne : Arrêt de l'impression de la FAO et conséquences sur l'emploi...
Demande de renvoi en commission du PL 11837-A**

Monsieur le Président,
Mesdames les Députées, Messieurs les Députés,

La Commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil a été chargée par le Grand Conseil d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur la Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève (FAO). Ce projet de loi inscrit au point 149 de votre ordre du jour de la session des 21. 22 avril vise à inverser la primauté actuelle du papier sur le numérique, de façon à ce que dès le 1er janvier 2017, seule subsiste la version électronique de la FAO. Ainsi, la version imprimée de la FAO cesserait de paraître dès le 1^{er} janvier 2017.

Ce projet présenté, par Monsieur François Longchamp, se base sur le principe du tout numérique en tournant le dos à des dizaines d'années d'impression de la FAO sur les rotatives du Canton.

L'imprimerie Atar dispose de la dernière rotative de presse de la place de Genève. La perte de la réalisation de la FAO signifierait probablement à court ou à moyen terme sa disparition. Le Canton de Genève ne disposerait alors plus d'aucun moyen d'impression de journaux et d'aucune possibilité d'un retour de l'impression de la FAO ou d'autres journaux dans le Canton. Il s'agirait réellement d'une conséquence économique grave et probablement irréversible.

Si nous sommes particulièrement sensibles aux conséquences négatives de cette décision en matière d'emploi, en tant que syndicat d'un secteur industriel massivement sinistré, nous sommes persuadés que tant votre Grand Conseil que le Conseil d'Etat doivent aussi se préoccuper du maintien des emplois et du patrimoine industriel du Canton.

Pluralité de la presse

Se pose également la question de la pluralité de la presse. En effet, le journal *Le Courrier* – titre absolument indispensable au maintien de la diversité de la presse à Genève - s'imprime également dans cette entreprise. L'éventuelle disparition de la rotative contraindrait peut-être la rédaction à imprimer le journal à Tamedia – Bussigny (VD). Ce qui ne ferait que renforcer encore le monopole de Tamedia en matière d'impression de journaux.

Or le résultat 2015 de Tamedia avant impôts, intérêts et amortissements (EBITDA) a progressé à 243,4 millions de francs. Mais dans le même temps, Tamedia annonce qu'il n'est plus signataire du Contrat Collectif de Travail (CCT). En effet, malgré ses bénéfices en hausses, Tamedia a décidé de tourner le dos au partenariat social.

Syndicat des médias et de la communication

Secrétariat régional: Rue Pichard 7 · 1003 Lausanne
Tél. +41 (0)58 817 19 27 · Fax +41 (0)58 817 19 39

lausanne@syndicom.ch · www.syndicom.ch

Emplois

Environ 15 personnes travaillent à la réalisation de la FAO. Si la rotative venait à disparaître, ces postes de travail seraient perdus et le retour à l'emploi du personnel concerné serait très difficile. Surtout pour les plus de 50 ans, qui travaillent depuis toujours aux rotatives.

Ces travailleurs-euses ont œuvré pendant des années à la publication des décisions des instances démocratiques du canton, des obligations administratives des citoyen-ne-s ou des sociétés, comme des recommandations sanitaires ou d'ordre préservant le bien-commun. Nous sommes convaincus que les savoir-faire des femmes et des hommes qui ont assumé cette tâche indispensable au cours de ces longues années peuvent et doivent être adaptés aux nouvelles conditions. Il y a une claire responsabilité de la collectivité et de l'Etat en la matière.

Ainsi, si la rotative devait disparaître, nous demandons à ce que les travailleurs-euses impactés soient reclassés par l'Etat de Genève, dans l'un ou l'autre de ses services ou fonctions (Economat Cantonal, Centrale Commune d'Achat, pré-presse...)

Vu les risques déjà évoqués en cas de disparition de la rotative, nous demandons également une participation de l'Etat de Genève à la négociation du plan social éventuel en cas de licenciements inévitables suite à sa décision de ne plus imprimer la FAO, ainsi qu'une contribution le cas échéant au financement de celui-ci.

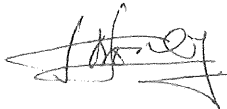
Mais dans l'immédiat, nous vous demandons de suspendre le vote de ce projet de loi en plénière et de le renvoyer en commission, pour que les conséquences économiques, en termes d'emploi, mais aussi en ce qui concerne la diversité de la presse, de cette décision puissent être prises en compte et que des réponses puissent être apportées aux questions que nous vous posons dans le présent courrier.

Ce renvoi n'est pas un luxe, en effet comme en atteste le rapport votre commission a traité cette affaire, dans une unique séance, sans auditions autre que celle du Président du Conseil d'Etat et sans prendre en compte les aspects de la question dont nous vous saisissons aujourd'hui. Il va de soi que si vous accédez à cette demande de renvoi en commission les soussignés demanderaient à être auditionnés dans le cadre du traitement de ce projet de loi.

Dans l'espoir d'être entendus, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, nos salutations les meilleures.

Pour la Commission du personnel d'Atar :

Pierre Tongomo Djongandeké

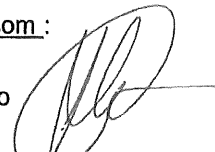


Khamping Chanthakesone



Pour Syndicom :

Alexis Patiño



Responsable romand Industrie
graphique et emballage

Roland Kreuzer



Comité Directeur
Responsable du secteur médias

Copies de cette lettre ouverte:

- au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève
- au conseil d'administration ATAR Roto Presse
- au CSME
- à la CGAS
- à la rédaction du journal Le Courrier
- aux médias